

Monsieur LABORIE André
2 rue de la Forge
(Courrier transfert)
31650 Saint Orens
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr
Mon site : <http://www.lamafiajudiciaire.org>

Le 22 juillet 2016

PS : « Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile et propriété de Monsieur et Madame LABORIE actuellement occupée par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ».

SCP O.COUTARD, M. MUNIER-APAIRE
Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation.
9 rue Alfred de Vigny.
75008 PARIS.

Tél : 01-44-40-22-45 / Fax : 01-44-40-22-47.

e-mail : scp@scp-cmma.fr

Lettre recommandée : N° 1A 130 580 3342 5

Dossier: LABORIE contre / Etat Français « DEVANT LE CONSEIL D'ETAT »

Vos références: 2016265 OC/NA

Cher Maître,

Je vous remercie d'avoir accepté ma défense au titre de l'aide juridictionnelle totale.

Information que vous venez de me communiquer sur mon mail ce jour dont je n'étais pas au courant de la décision du 7 juillet 2016 annulant l'ordonnance du 27 mai 2016.

Soit comme dans tous les autres dossiers, pour vous éviter des montagnes de papier, je vous joins sur votre mail ce même courrier dont je fais référence à un lien précis de toute l'affaire et sur mon site internet destiné à toutes les autorités judiciaires et administratives.

Soit au lien suivant de ce dossier :

<http://www.lamafiajudiciaire.org/2008/Restucture%20site/Responsabilite%20%20ETA/T/Ministre%20justice%2022%20fev%202016%20.htm>

Soit vous pouvez consulter aux différents liens dont précède une flèche pour ne pas se tromper, les différentes pièces ***que vous pouvez imprimer à votre convenance.***

Vous y retrouverez la saisine principale du ministre de la justice en date du 23 février 2016 avec tout son bordereau de pièces et liens.

- ***« fichier PDF que vous pouvez imprimer et pièces »***

Qu'au vu du refus de réponse du ministre de la justice :

La saisine du conseil d'Etat le 6 mai 2016 avec demande d'aide juridictionnelle.

- ***« en fichier PDF que vous pouvez imprimer »***

L'ordonnance de refus de l'aide juridictionnelle du 27 mai 2016.

- ***« en fichier PDF que vous pouvez imprimer »***

Ma voie de recours en date du 8 juin sur le refus de l'ordonnance du 27 mai 2016.

- ***« en fichier PDF que vous pouvez imprimer »***

N'hésitez pas à me contacter par mail pour un complément d'informations à produire ou sur mon portable.

Je vous prie en retour de me communiquer la décision du 7 juillet 2016 du BAJ.

Dans cette attente, je vous prie de croire cher Maître, l'expression de mes sentiments dévoués.

Monsieur LABORIE André.

